# L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 8 OCTOBRE 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WHITE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT:
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5
Le terme de l'abonnement est pour une année, aucune souscription, soit au journal entier, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée du talent de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration du terme.
ANNONCES.—Une pistre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout étranger inconnu obligé d'avance ou sur caution. Les avis pour chaque nouvelle annonce, au Bureau de l'Abeille, seront reçus.
ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les artisans et personnes ayant magasins ou ateliers, les Banques, Compagnies d'assurances et autres institutions publiques, sont les agents pour toutes les affaires à traiter, où les taux de commission, sont les plus avantageux de passant à l'Agence de l'Abeille.
Le prix de chaque insertion aux avis en minute à un carré conque tout, et doit être payé comptant.
LES ANNONCES qui seront de la ligne ordinaire des affaires, non abonné à l'année, telles qu'avances à prêtant par autorité de justice, vente de biens et hypothèques, maisons qui seront à vendre, à louer ou à louer, actions marrons, animaux égarés ou agrés, etc., etc., sont payées comptant comme et aux prix ci-dessus.
LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles, paieront $1 par carré pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne paraîtront pas la date de l'insertion doivent être payées comptant.
LES ANNONCES de candidature aux emplois publiques doivent être payées comptant.
LES ANNONCES de candidature aux emplois publiques doivent être payées comptant.
E. O. VENAUD,
Agent.

ECOLE DE DROIT DE LA LOUISIANE.
Les leçons de cette institution, dont l'existence date de quelque leux années, et qui est la seule dans les Etats-Unis, sont reprises le 1er Lundi de Novembre prochain et finiront le 31 mai suivant.
Le système de l'Ecole de Droit embrasse un cours général et un cours spécial.
Le premier est purement préparatoire et prétend n'aussi avec avantage le jeune homme voulant embrasser la carrière du Barreau, devrait acquérir une connaissance générale de la nature de nos institutions et des principes qui régissent l'administration de la justice.
Le second a pour but de préparer spécialement l'avocat, pratique de la profession de Louisiane, et de rendre capable d'exercer ceux dont l'éducation préliminaire aurait été négligée, pourvu avec les suppléments nécessaires, et, de préparer des jeunes, de 2 à 3 ans, qui pour diverses raisons ne peuvent pas faire un cours de droit à l'étranger.
Pour tout renseignement, s'adresser à M. Pierre Crabbe, Président de l'Ecole, ou à M. Pierre Soulé, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 30 Septembre 1845.

MOULIN A SCIE A VAPEUR DE LA LOUISIANE.
Agence No. 93, rue de la Domaine.
Les soussignés informent aux amis des entre, ainsi qu'à la généralité, qu'ils ont été nommés agents de la Louisiane, pour la désignation de MOULIN A SCIE A VAPEUR, lequel est de la fabrique de M. M. Kirk, et qu'ils ont en conséquence, pris possession de leurs fonctions, qu'ils ont, en conséquence, pris possession de leurs fonctions.
T. DE VERNET.
Nouvelle-Orléans, 30 Sept. 1845.

Marchandises Sèches.
Et autres articles à vendre par encan.
Excellent assortiment de bonnes et belles marchandises nouvelles pour cette saison, de la nature, de la qualité et des prix, de Bombines, Velours, Alpacas et autres marchandises.
J. B. RATHBONE & Co.
27 sept.

E. O. VENAUD,
No. 11, rue de Chartres,
VIENT de recevoir un assortiment de Rubans, Dentelles, Bonnets, Fleurs, Plumes, Chapeaux, Bonnets, Bonnetins, Velours, Alpacas, Bombines, Cotonnades, Bonneterie, Gants, Bas, Cravates, Mouchoirs, Ceintures, Bretelles, Cols, Chemisettes, Bas, Gants